
Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens tenue le jeudi 11 novembre 2010 à 19 h, au 6767, Chemin de la Côte des Neiges, Montréal

Première séance

11 novembre 2010, 19 h 00

Le 6767, Centre de ressources communautaires

6767, Chemin de la Côte-des-Neiges, rez-de-chaussée

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Marc Gibeau, président
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Étienne Brunet, vice-président
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Ross Blackhurst
Arrondissement de LaSalle

M. Harout Chitilian
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Huguette Roy
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Michelle Zammit
Arrondissement d'Anjou

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Richard Ryan
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, vice-président du comité exécutif et responsable des services aux citoyens, des relations avec les arrondissements et de l'habitation

M. Alain Tassé, conseiller associé à l'habitation.

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

M. Yves Gravel, M. Yves Girard et M. Raymond Carrier, Unité de la propreté et du déneigement; M. Jean Mercier et M. Paulo Ferreira, directeurs des travaux publics en arrondissement et Mme Marie-Josée Cencig, responsable du soutien aux élus, Cabinet du maire et du Comité exécutif.

ASSISTANCE : 30 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 19 h 05, le président, M. Jean-Marc Gibeau, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite les commissaires à se présenter. Il salue M. Michael Applebaum et M. Alain Tassé. Par la suite, il se présente à l'assemblée et décrit brièvement le mandat et le fonctionnement de la Commission sur les services aux citoyens.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Ross Blackhurst, appuyée par le vice-président, M. Étienne Brunet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Les orientations 2011-2015 du programme de propreté

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, rappelle que la commission a mené une consultation en 2006 concernant l'élaboration d'un programme de propreté. Il invite ensuite M. Yves Girard à débiter la présentation.

M. Girard fait état des différents objectifs de la présentation. Il explique qu'il illustrera d'abord les résultats du Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010 au moyen de différentes données; qu'il décrira ensuite les indicateurs de performance utilisés et qu'il procédera finalement à la présentation des orientations du Programme de propreté élaborées pour les cinq années à venir, 2011 à 2015, par l'Unité de la propreté et du déneigement suite aux rencontres tenues avec ses divers partenaires.

En rapport avec les résultats, il précise que le budget alloué pour la période 2007-2010 s'élevait à 10,1 M \$ par année, dont plus de 90 % a été octroyé aux 19 arrondissements, et poursuit en mentionnant les principaux résultats 2007-2010 du programme. Il souligne la visibilité des brigades de propreté et fait valoir leur fonction « d'agent d'information touristique », formation des brigadiers à l'appui. Il ajoute que le nombre de brigadiers sur le terrain est passé de 120 à 180, de 2006 à 2010.

En ce qui concerne l'enlèvement des graffitis, il précise que la surface traitée, de 2006 à 2009, est de 701 472 m². M. Girard ajoute que ce sont 5,9 M \$ qui ont été affectés à l'augmentation des activités générales de propreté annuellement; 60 % de cette somme a été consacrée à la main d'œuvre et 40 %, au matériel.

En matière d'inspection et de réglementation, M. Girard indique que 13 des 19 arrondissements ont adopté un nouveau règlement sur la propreté inspiré du règlement harmonisé proposé par l'Unité. En outre, 65 inspecteurs ont bénéficié d'une formation spécifique et neuf arrondissements ont adhéré au programme de fourniture d'uniformes et de véhicules.

Il résulte que les différentes activités de corvées de nettoyage ont permis d'augmenter considérablement la participation des citoyens. Parmi les autres activités réalisées, M. Girard souligne l'achat de poubelles, de cendriers, de paniers de rue ainsi que la plantation d'arbres. En ce qui concerne les activités de communication, il mentionne le site Internet montreal.net, l'installation des oriflammes, le lancement d'un concours de photos affichées dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que la campagne publicitaire « Ménage ton voisinage ».

En ce qui a trait à l'évaluation de l'impact de ses actions, l'Unité l'a évalué de diverses manières : sondage, évaluation visuelle de la propreté, statistiques relatives aux requêtes et aux plaintes des citoyens ainsi qu'aux constats d'infraction. De manière générale, le taux de satisfaction à l'égard de la propreté à Montréal a gagné 28 points entre 2006 et 2010. En effet, ce sont 70 % des répondants qui reconnaissent les efforts de la Ville pour rendre et maintenir la Ville propre et ce sont 97 % des citoyens qui disent avoir une part de responsabilité dans le maintien de la propreté. De plus, l'évaluation visuelle de la propreté des rues a permis de constater une amélioration significative. Par ailleurs, le nombre de requêtes et de plaintes des citoyens concernant la propreté montre une baisse marquée, et ce parallèlement à l'augmentation du nombre de constats d'infraction émis.

M. Girard explique qu'il est proposé de maintenir les trois axes d'intervention identifiés en 2006 pour la période 2011-2015 et il conclut en présentant les 31 propositions réparties sous ces trois axes :

- Le comportement des citoyens;
- L'organisation du travail;
- L'inspection et la réglementation.

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, remercie M. Girard. Avant d'entendre la première personne inscrite à la période de questions, il invite le vice-président du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, M. Michael Applebaum, à prendre la parole.

M. Applebaum explique que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce fut le précurseur des campagnes de sensibilisation des citoyens à la propreté. Il ajoute que la nouvelle réglementation obligera dorénavant les propriétaires à nettoyer le domaine privé et le domaine public dans son arrondissement, c'est-à-dire du trottoir à la rue devant les propriétés. Il fait également valoir les avantages d'un règlement uniformisé en matière d'enlèvement des graffitis dont l'application relèverait des arrondissements. En conclusion,

il annonce la mise en place du projet-pilote de la brigade hivernale dont il décrit les fonctions.

4. Période de questions et commentaires du public

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, remercie M. Applebaum et il invite la première personne inscrite à prendre la parole.

4.1. M. Alexandre Campeau, Comité graffiti de Lachine

M. Campeau s'intéresse à la pratique du graffiti en tant que forme d'art. Il décrit la composition du Comité graffiti de Lachine, qui propose une approche globale de la pratique du graffiti en fonction des axes suivants :

- Prévention et sensibilisation : offrir des ateliers au primaire;
- Animation et organisation d'événements : prévoir des murs autorisés et des expositions;
- Enlèvement et embellissement : l'arrondissement de Lachine offre gratuitement l'enlèvement des graffitis et permet l'aménagement de fresques conçues par des artistes graffiteurs;
- Répression : le comité travaille de concert avec le poste de quartier local.

Les résultats de cette approche montrent une baisse du nombre de graffitis illégaux. Ils montrent également que les jeunes sont mieux informés. Enfin, on observe que la population possède une meilleure compréhension de la pratique du graffiti.

M. Campeau fait le lien avec les propositions de l'Unité de la propreté et du déneigement en proposant quelques suggestions destinées à améliorer le programme :

- En rapport avec l'axe relatif au comportement des citoyens :
 - Élaborer un règlement harmonisé visant l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé par les propriétaires;
 - Préparer un programme de sensibilisation à la propreté en milieu scolaire;
 - Accroître la propreté sur les artères commerciales désignées;
 - Sensibiliser et soutenir les citoyens qui souhaitent entretenir et verdir leur ruelle.
- En matière d'organisation du travail :
 - Améliorer la propreté visuelle du mobilier urbain.

M. Campeau conclut en offrant le soutien du comité au développement d'une approche globale et multilatérale du graffiti impliquant tous les axes.

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, demande si de tels groupes existent ailleurs. M. Luc Robillard, animateur de sports et loisirs à l'arrondissement de Lachine, explique que le comité répond à toutes les demandes et partage ses informations avec les arrondissements et municipalités de l'Ouest de l'île.

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, remercie M. Campeau.

4.2. Mme Josée Desmarais, résidente de Côte-des-Neiges

Mme Desmarais mentionne qu'il existe un problème majeur de propreté dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Elle a constaté que les poubelles sont en nombre insuffisant et qu'elles sont toujours trop pleines. Elle demande à savoir pourquoi il n'y a pas de poubelles sur les rues résidentielles. Elle considère que les rues Côte Sainte-Catherine et Dupuis peuvent être qualifiées de dépotoirs. Elle croit qu'un plus grand nombre de poubelles devraient être installées sur les rues commerçantes et résidentielles sur lesquelles on devrait apposer un pictogramme illustrant clairement qu'elles servent à recevoir des déchets. Finalement, elle met en doute l'efficacité de la campagne publicitaire « Ménage ton voisinage » en faisant remarquer à l'assemblée que ce slogan est un jeu de mots qui n'est compris que par une partie des Montréalais, les francophones.

M. Tassé témoigne de l'amélioration observée depuis 2006 en expliquant que dans l'arrondissement de Verdun, des citoyens remplissaient alors les poubelles de rue avec leurs sacs verts de déchets domestiques.

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, remercie Mme Desmarais pour les suggestions apportées.

4.3 Mme Béatrice, coordonnatrice, Éco-quartier Côte-des-Neiges

Mme Béatrice appuie les propos de Mme Desmarais en saluant néanmoins les efforts de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en matière de propreté. Elle estime que la mobilisation produite par l'Opération montréal.net est forte et croit qu'il y a lieu de maintenir cette activité en parallèle avec le Jour de la terre. Cette intervenante dit souhaiter la présence de brigades, au quotidien, sur le territoire afin d'épauler de travail de l'Éco-quartier. Elle souligne que le travail de mobilisation est plus ardu sur les artères commerciales et suggère de travailler à élaborer des mesures d'encouragement destinées aux petits commerçants. Elle souhaiterait que les ressources soient augmentées sur le terrain.

Le président remercie Mme Béatrice.

5. Période de questions et commentaires des commissaires

M. Étienne Brunet demande dans quelle proportion les budgets alloués à montréal.net proviennent des revenus des parcomètres. M. Girard explique que le financement du budget de 10 M\$ de montréal.net provient de trois sources. D'une part, ce sont 3 M\$ qui sont inclus dans l'enveloppe de base des arrondissements; d'autre part, près de 2 M\$ proviennent de l'accroissement des revenus de parcomètres dans les 9 arrondissements de l'ex-Montréal et, finalement, ce sont près de 5 M\$ qui sont versés aux arrondissements par la Ville centre.

M. Harout Chitilian explique qu'il est difficile de communiquer avec les compagnies propriétaires d'immeubles relativement aux problématiques de propreté et d'enlèvement de graffitis. Il demande à savoir si la Ville peut agir, et ce sans attendre l'accord de ces propriétaires. M. Girard rappelle les différentes étapes qui précèdent toute action de la Ville en cette matière. Il explique que le propriétaire est informé du délai d'exécution dont il dispose suite à l'émission d'un constat d'infraction. Après ce délai, la Ville peut agir selon les dispositions prévues à la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

M. Chitilian demande à savoir de quelle manière les sommes engagées par la Ville pour nettoyer des propriétés privées sont récupérées. M. Girard explique qu'un avis de paiement est d'abord envoyé aux propriétaires et que dans l'éventualité où la facture n'est pas réglée, la somme est facturée sur le compte de taxes municipales.

M. Chitilian demande s'il en va de même pour l'enlèvement des graffitis, ce à quoi M. Girard répond que ce dossier fait actuellement l'objet d'une évaluation par le contentieux.

M. Chitilian demande si le même principe s'applique en lien avec la proposition 11.

M. Girard explique qu'en ce qui a trait aux graffitis, ce sera en fonction de la portée du règlement, selon que le résidentiel et le commercial y seront soumis.

M. Chitilian croit que les propriétaires pourraient se retrouver avec une facture importante puisque le taux de récidive est particulièrement important. M. Yves Girard explique que ce sont là les aspects qui doivent être examinés et évalués.

M. Chitilian demande si ces responsabilités relèvent de la Ville ou des arrondissements. M. Girard explique qu'elles seront déléguées aux arrondissements.

M. Chitilian demande si cette réglementation, dont l'adoption est prévue dans le cadre du Programme de propreté 2011-2015, s'appliquera aux propriétaires d'immeubles locatifs qui ne mettent pas de contenants permettant aux locataires de disposer de façon appropriée de leurs déchets, ce qui occasionne souvent des dépôts de déchets illégaux sur la rue. Il demande s'il y a une façon de rendre le règlement plus restrictif. M. Girard explique que le contrevenant doit être pris sur le fait et que dans le cas des grands ensembles de logements, l'inspecteur peut travailler en collaboration avec le concierge de l'immeuble.

M. Brunet mentionne qu'il faudra s'assurer que les budgets suivent le transfert des compétences aux arrondissements en matière d'enlèvement des graffitis.

M. Girard explique qu'il n'y a pas réellement de coûts supplémentaires puisque ce travail est fait par les inspecteurs qui sont déjà en poste dans les arrondissements.

M. Cohen souhaite féliciter l'Unité pour la qualité de son programme.

M. Gibeau questionne la responsabilité de la Ville versus celle du propriétaire en lien avec le nouveau règlement qui vise, à terme, à forcer les propriétaires à procéder, à leurs frais, à l'enlèvement des graffitis sur leur propriété. Il croit que les propriétaires mettront le SPVM en cause et M. Gibeau dit avoir hâte de lire l'opinion du contentieux dans ce dossier.

M. Girard explique qu'il faut travailler à tous les niveaux et ajoute que la Ville ne peut investir plus longtemps sur le domaine privé. Il considère également que le SPVM et les

organismes font leur travail pour contrer ce phénomène dont l'ampleur est considérable.

M. Brunet suggère de s'arrimer avec Postes Canada afin de revitaliser un secteur, et ce en lien avec la proposition 20. M. Girard explique que Postes Canada fait partie de la table de concertation.

Mme Roy commente à l'effet que Postes Canada ne nettoie pas ses boîtes aux lettres.

M. Alain Tassé mentionne que dans le cadre de sa participation à la table des partenaires, dont Postes Canada fait partie, il a été informé que de nouvelles boîtes aux lettres, anti-graffitis, viennent d'être installées et que la société d'état mène une réflexion concernant le retrait des boîtes grises qui servent au dépôt du courrier. Il conclut en admettant que la Ville doit mettre beaucoup de pression sur cette société pour qu'elle nettoie ses boîtes.

M. Gibeau ajoute que la situation est la même en ce qui concerne les viaducs du CN.

6. Levée de la séance

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, remercie l'assistance et annonce que la deuxième séance publique dans le cadre de cette consultation itinérante se tiendra le 17 novembre, à 19 h, dans l'arrondissement de Saint-Léonard. À 20 h 30, il ajourne la séance.

Deuxième séance

17 novembre 2010, 19 h 00

Centre Leonardo Da Vinci, Piccolo Teatro

8350, Boulevard Lacordaire

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Marc Gibeau, président
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Harout Chitilian
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Richard Ryan
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Mme Michelle Zammit
Arrondissement d'Anjou

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Étienne Brunet, vice-président
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Ross Blackhurst
Arrondissement de LaSalle

Mme Huguette Roy
Arrondissement Le Sud-Ouest

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

M. Alain Tassé, conseiller associé à l'habitation

M. Robert L. Zambito, conseiller de Ville de l'arrondissement de Saint-Léonard

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

M. Yves Gravel, directeur par intérim, et M. Raymond Carrier, conseiller en planification, de l'Unité de la propreté et du déneigement

Mme Marie-Josée Cencig, responsable du soutien aux élus au Cabinet du maire et du Comité exécutif.

ASSISTANCE : 12 PERSONNES

7. Ouverture de la séance

À 19 h 15, le président, M. Jean-Marc Gibeau, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite les commissaires à se présenter. Il salue les élus présents dans la salle, MM. Alain Tassé et Robert L. Zambito. Par la suite, il se présente à l'assemblée et décrit brièvement le mandat et le fonctionnement de la Commission sur les services aux citoyens.

8. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Maurice Cohen, appuyée par M. Richard Ryan, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

9. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2010

Sur une proposition de M. Harout Chitilian, appuyée par M. Maurice Cohen, le procès verbal de l'assemblée tenue le 11 novembre à 18 h 30 est adopté à l'unanimité.

10. Les orientations 2011-2015 du Programme de propreté

Le président, M. Jean-Marc Gibeau, rappelle que la commission a mené une consultation en 2006 concernant l'élaboration d'un programme de propreté. Il invite ensuite M. Yves Gravel à débiter la présentation faite par M. Girard le 11 novembre dernier à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce lors de la séance d'ouverture de cette consultation publique.

11. Période de questions et de commentaires du public

Suite à la présentation, le président invite les personnes présentes à intervenir sur les différentes propositions émises par l'unité.

11.1. M. Robert L. Zambito, conseiller de Ville de l'arrondissement de Saint-Léonard

M. Zambito débute en déplorant le peu de participation citoyenne, remettant également en question la stratégie de communication des commissions permanentes itinérantes. Le président invite la secrétaire recherchiste à décrire les différentes démarches effectuées dans l'objectif d'informer les citoyens quant à la tenue des séances publiques itinérantes dans le cadre de cette consultation. Par la suite, il souhaite obtenir des précisions sur le projet-pilote d'installation de colonnettes visant à contrer l'affichage sauvage. Le président, M. Gibeau, invite M. Carrier à apporter les précisions requises par M. Zambito, ce qui a été fait par M. Carrier.

Le président remercie M. Zambito.

11.2. M. Guillaume Beauvais, éco-conseiller, Vrac environnement

Cet intervenant demande si une proposition concerne la mise en place de collectes des résidus dangereux. Il explique que le transport de ces matières à l'Éco-Centre Saint-Michel est plutôt laborieux pour les citoyens de Parc-Extension. M. Carrier répond qu'il n'y a aucune proposition à ce sujet.

Le président remercie M. Beauvais.

11.3. Mme Picotin, directrice générale, Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur

Cette intervenante demande si la proposition 11, qui vise la sensibilisation, et celle en 28, qui concerne la réglementation entourant l'enlèvement des graffitis, visent progressivement la prise en charge de l'enlèvement par les propriétaires. Elle ajoute que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve défraie les coûts liés à l'enlèvement sur le domaine privé et demande si l'on vise le transfert de la charge financière liée à l'enlèvement des graffitis aux propriétaires, ce à quoi M. Gravel répond par l'affirmative. Elle ajoute des données relatives à l'enlèvement des graffitis réalisé aux frais de l'arrondissement en 2009 (12 000 m²) versus la superficie d'enlèvement réalisé en 2010 aux frais des propriétaires (4 000 m²). Les données montrent qu'une plus grande superficie est traitée lorsque les opérations sont réalisées aux frais de l'arrondissement.

M. Gravel invite M. Carrier à donner un supplément d'information au sujet de l'enlèvement des graffitis.

M. Carrier explique que, d'une part, Montréal est la seule ville nord-américaine qui assume le coût de l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et il ajoute que l'Unité a fait plusieurs démarches en vue de cerner les enjeux liés à la responsabilité de l'enlèvement des graffitis, notamment en contactant le Bureau des assureurs du Canada. Il explique que le sujet est délicat puisqu'il implique le phénomène de la double victimisation parce que les propriétaires sont vandalisés et qu'ils sont menacés d'être mis à l'amende s'ils ne

procèdent pas à l'enlèvement des graffitis à leur frais et dans les délais prescrits. De plus, les coûts occasionnés par l'enlèvement des graffitis ne justifient pas une réclamation d'assurance. Par ailleurs, certains propriétaires ne veulent tout simplement pas que la Ville intervienne sur leur propriété. Il termine en expliquant que ces deux éléments justifient une action en progression afin de responsabiliser les propriétaires d'ici l'adoption d'un règlement uniforme à Montréal.

M. Tassé précise que ce sont principalement les propriétaires corporatifs, notamment Bell Canada et Postes Canada qui doivent constamment être rappelés à l'ordre.

Le président remercie Mme Picotin.

M. Ryan remercie également Mme Picotin pour son intervention et sa présence en tant que représentante d'organisme.

M. Ryan demande également si l'Unité est en mesure de chiffrer les sommes imputées à l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

M. Carrier explique que le budget total dédié à l'enlèvement des graffitis s'élève à 3,5 M \$ par an, dont 60% servent à financer l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et dont 40% couvrent les frais d'enlèvement sur le domaine public.

Mme Picotin ajoute que 12 000 m² ont été traités en 2009 dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dont 2 500 m² sur le domaine public, où un taux de récurrence de l'ordre d'environ 50% a été observé, alors que le taux de récurrence observé sur le domaine privé est plutôt de l'ordre de 5 à 8%.

11.4. Mme Johanne Couture, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Montréal-Nord

Mme Couture apprécie pouvoir intervenir rapidement sur le domaine privé, notamment lorsque des graffitis portant des messages haineux font leur apparition. Elle dit craindre que, dans l'éventualité où la responsabilité de l'enlèvement incomberait au propriétaire, le nettoyage ne traîne en longueur.

Le président remercie Mme Couture.

11.5. M. Sterling Downey, citoyen graffiteur

M. Downey explique qu'un groupe de citoyens œuvrant bénévolement avec le YMCA et l'organisme Tandem, dont il fait partie, a eu à attendre 4 mois pour obtenir l'autorisation de faire une corvée d'enlèvement de graffitis sur un bâtiment municipal. Il ajoute que le lendemain de l'obtention de l'autorisation, le groupe a procédé à l'enlèvement des graffitis. Il insiste sur le fait qu'il faut agir rapidement si l'on souhaite réellement contrer la prolifération des graffitis puisque c'est la rapidité de l'intervention qui produit les meilleurs résultats. M. Downey, 37 ans, dit avoir 18 années d'expérience en lien avec les graffitis et il fait le constat d'un manque flagrant de dialogue entre les différents acteurs en plus de déplorer l'absence du SPVM dans ce dossier. Il dit constater un manque de continuité dans l'action municipale en matière de gestion des graffitis.

M. Gibeau remercie d'abord M. Downey pour son intervention et se dit cependant surpris qu'un tel délai ait été nécessaire pour obtenir la simple autorisation de procéder à l'enlèvement de graffitis. M. Gibeau demande à M. Carrier s'il lui est possible d'expliquer cette situation.

M. Carrier explique que dans la plupart des arrondissements, ce sont les cols bleus qui doivent intervenir sur le domaine public. Le cas de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est particulier puisque l'arrondissement a choisi de donner le contrat d'enlèvement des graffitis à l'OBNL *Y'a quelqu'un l'autre bord du mur*.

M. Ryan dit comprendre que M. Sterling Downey souhaiterait la mise sur pied d'un comité avisé.

11.6. Mme Mélanie Tardif, Écopap (Éco-quartier de la Pointe-aux-Prairies)

Cette représentante de l'Éco-quartier constate les avancées réalisées et comprend que l'on souhaite aller plus loin en matière de propreté. À cet effet, elle souhaite que de nouvelles campagnes publicitaires soient lancées et souhaite également que les Éco-quartiers soient consultés et qu'ils participent aux différentes rencontres en tant qu'organismes partenaires de la Ville de Montréal.

Le président remercie Mme Tardif.

11.7. Mme Julie Brunet, inspectrice du domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Brunet souhaite d'une part, féliciter le travail fait par les Éco-quartiers. D'autre part, elle souhaite appuyer la proposition 26 et dit espérer qu'elle sera adoptée. À cet effet, elle explique qu'une partie de son travail consiste à fouiller les sacs poubelles afin de trouver les coordonnées de leurs propriétaires, et ce dans l'objectif de pouvoir procéder à l'émission de constats d'infraction. Finalement, elle explique que lorsqu'il arrive que cette opération ardue réussisse, les constats d'infraction ainsi émis finissent par rester sur le bureau des officiers de liaison durant de longs mois. Au final, elle déplore cette finalité compte tenu de l'ampleur du travail effectué.

M. Harout Chitilian demande à savoir si le montant des amendes est uniformisé entre les différents arrondissements. M. Gravel répond que le règlement vise précisément cela.

M. Chitilian demande à savoir si l'opération décrite par l'inspectrice est déficitaire. M. Gravel lui répond que cette évaluation n'est pas faite.

M. Carrier explique que seul le quart des contraventions émises seront finalement payées et que c'est ce qui justifie le fait d'opter pour un traitement informatisé des constats.

Mme Brunet ajoute qu'entre mai et juin, il devient somme toute inutile de procéder à l'émission de constats puisque l'on sait que les gens déménagent en début du mois de juillet et qu'ils ne recevront pas leurs constats avant leur déménagement.

M. Chitilian est d'avis que cette situation est préoccupante.

M. Ryan demande si l'on dispose de données indiquant que le fait de recevoir un constat aurait un effet dissuasif sur les contrevenants.

Afin de répondre à cette interrogation, M. Gravel fait l'historique du travail d'inspecteur à la Ville en rappelant d'abord que, il y a seulement cinq ans de cela, l'inspecteur du domaine public ne portait pas l'uniforme et n'utilisait pas le véhicule municipal identifié. L'accroissement de la visibilité des inspecteurs a assurément produit un effet dissuasif chez les contrevenants puisque l'on observe une baisse des requêtes et des plaintes en matière de propreté. M. Gravel est d'avis que c'est le travail fait par les inspecteurs, en amont, qui peut permettre d'améliorer la situation.

M. Raymond Carrier ajoute que le travail de sensibilisation effectué par les inspecteurs est non négligeable.

M. Alain Tassé ajoute qu'il s'agit d'un travail d'éducation qui est primordial. Il informe l'assemblée que des travaux sont en cours, en collaboration avec la Cour municipale, en vue d'accélérer le traitement des constats.

Le président, M. Gibeau, remercie M. Beauvais.

11.8. M. Guillaume Beauvais, éco-conseiller, Vrac Environnement

Il demande à obtenir des précisions quant au nombre de colonnettes à être installées dans le cadre du projet-pilote visant l'affichage libre.

M. Carrier explique que ce nombre reste à être précisé pour chacun des arrondissements, mais il précise cependant qu'il est prévu d'installer 700 colonnettes, au total.

M. Beauvais questionne les raisons pour lesquelles la Ville de Montréal prévoit en installer 25% fois moins qu'à Toronto.

M. Carrier précise que le nombre d'installations de colonnettes annoncé pour Toronto représente une projection à terme et il ajoute que Montréal n'en est qu'à l'étape initiale avec ce projet-pilote.

11.9. Mme Julie Brunet, inspectrice du domaine public

Elle demande s'il est prévu de remplacer le bac de recyclage existant.

M. Gravel explique que 17 M\$ seront investis dans l'achat de bacs roulants (360, 240 ou 120 litres).

M. Tassé ajoute que le projet-pilote du bac-sac a donné des résultats mitigés.

De plus, M. André Leduc, conseiller en aménagement à la Division de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal, précise que du travail est en cours, en collaboration avec le laboratoire de design de l'UQÀM et un fabricant, afin de développer un prototype plus solide que le bac-sac, muni d'un couvercle et qui se transporte d'une seule main, et ce afin de desservir les arrondissements dont le bâti ne permet pas l'utilisation de gros bacs roulants.

À ce sujet, M. Cohen mentionne que l'utilisation du bac roulant est un réel succès dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

M. Ryan explique que la transition du bac au sac s'est déroulée avec succès dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Mme Brunet explique que, dans Rosemont–La Petite-Patrie, les gens se plaignent d'avoir à acheter des sacs.

M. Gibeau explique que c'est la même situation dans Montréal-Nord. Les citoyens ont du mal à comprendre que l'achat de sacs de recyclage remplace l'achat de sacs poubelles puisque ce qui était jeté est désormais recyclé.

12. Période de questions et de commentaires des élus

M. Gibeau dit privilégier une mise en application progressive du règlement visant à faire assumer l'enlèvement des graffitis par les propriétaires, à l'image de la mise en application du règlement relatif au traitement des alarmes non fondées fait par le SPVM.

M. Gravel précise que le rôle conseil de la Ville est effectivement préalable à toute forme de répression.

M. Ryan demande à connaître les implications budgétaires.

M. Carrier explique que les sommes dédiées à l'enlèvement des graffitis sont déjà allouées aux arrondissements dans le cadre du Programme de propreté.

M. Gravel précise que l'Unité est en coordination et non en situation hiérarchique par rapport aux arrondissements.

M. Gibeau demande s'il est pensable de pouvoir augmenter les 125 000\$ alloués à ces opérations.

M. Gravel explique qu'il est possible de demander le remaniement du budget du Programme de propreté et il mentionne que l'Unité peut le faire advenant une demande à cet effet. Il termine en rappelant les 3 axes qui ont, jusqu'à présent, donné de très bons résultats et il suggère leur maintien.

13. Levée de la séance

Sur ce, le président, M. Jean-Marc Gibeau, remercie les personnes présentes (citoyens, représentants d'organismes et élus municipaux) pour leur excellente participation. Il annonce la prochaine séance publique qui aura lieu le 2 décembre, à 19 h00, et il annonce que cette séance se tiendra dans la salle du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie. À 21 h 15, il déclare l'ajournement de la séance au 2 décembre, sur une proposition de M. Cohen, appuyée par Mme Zammit.

Troisième séance

2 décembre 2010, 19 h 00

Salle du conseil d'arrondissement de Ville-Marie

888, Boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Étienne Brunet, vice-président
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Huguette Roy
Arrondissement Le Sud-Ouest

M. Richard Ryan
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Mme Michelle Zammit
Arrondissement d'Anjou

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Jean-Marc Gibeau, président
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Harout Chitilian
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Ross Blackhurst
Arrondissement de LaSalle

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, vice-président du comité exécutif et responsable des services aux citoyens, des relations avec les arrondissements et de l'habitation

M. Alain Tassé, conseiller associé à l'habitation

M. Pierre Mainville, conseiller de l'arrondissement de Ville-Marie

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

De l'Unité de la propreté et du déneigement : M. Yves Gravel, directeur par intérim; M. Raymond Carrier, conseiller en planification, et Mme Stéphanie Lemire-Blanc, chargée de communication.

M. Michel Gagné, directeur des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie; M. Paolo Ferreira, chef de division à la voirie de l'arrondissement du Sud-Ouest; M. Dominique Paquin, chef de division à la voirie de l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville.

ASSISTANCE : 40 PERSONNES

14. Ouverture de la séance

À 19 h 00, le vice-président, M. Étienne Brunet, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce qu'en l'absence du président, M. Jean-Marc Gibeau, il présidera la séance. Il invite les commissaires à se présenter. Il salue les élus, MM. Michael Applebaum, Alain Tassé et Pierre Mainville, ainsi que les fonctionnaires présents dans la salle. Par la suite, il se présente à l'assemblée et décrit brièvement le mandat et le fonctionnement de la Commission sur les services aux citoyens en plus de mettre en contexte la consultation en cours.

15. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Michelle Zammit, appuyée par Mme Huguette Roy, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

16. Les orientations 2011-2015 du Programme de propreté

Le vice-président, M. Étienne Brunet, rappelle que la commission a mené une consultation en 2006 concernant l'élaboration du premier programme de propreté. Il invite ensuite M. Raymond Carrier, représentant de l'Unité de la propreté et du déneigement, à débiter la présentation de l'Unité en guise d'ouverture à cette consultation publique.

17. Période de questions et de commentaires du public

Suite à la présentation de l'Unité, le vice-président et président de la séance, M. Étienne Brunet, invite les personnes présentes à intervenir sur les différentes propositions émises par l'Unité.

17.1. Mmes Élisabeth-Ann Doyle et Emmanuelle Hébert, MU

Mme Doyle débute en définissant la mission de MU et l'étymologie du nom de cet organisme, par analogie à la mue d'un animal en lien avec la constante transformation de l'environnement montréalais. Elle décrit les différentes activités ayant cours dans le domaine de la murale et précise que l'organisme est partenaire de montreal.net et que ceci a permis la réalisation de 10 murales. Quant aux impacts de ces différentes réalisations, MU dit observer la diminution des tags illégaux ainsi que l'action directe des citoyens, et ce sur deux axes : le soutien et la démocratisation de l'art ainsi que le travail auprès des jeunes favorisant ainsi le développement de l'économie sociale.

Mme Hébert, quant à elle, poursuit en précisant la principale revendication de l'organisme qui vise la mise sur pied d'un programme officiel de financement municipal de l'art mural à

Montréal. Il est question d'un programme formel doté d'un financement récurrent et significatif afin de permettre la création d'une masse critique de murales. On souhaite un financement structuré, soutenu et durable inscrit dans le Programme de propreté afin de permettre une action directe, visible et durable. Elle ajoute que les impacts de la présence de murales, bien qu'intangibles, sont bien réels et insiste sur le fait que les murales sont rendues vivantes par les actions qui sont posées. Mme Hébert donne l'exemple des 10 murales réalisées dans le quartier Latin et énumère différents impacts en lien avec leur présence. Elle explique l'action posée en art mural et les impacts de cette action qu'elle qualifie de « l'effet mural ». Elle informe l'assemblée que la ville de Philadelphie a dédié un budget de 5 M\$ /an à l'art mural, ce qui permet l'embauche de 300 artistes muralistes à l'année. D'autres villes emboîtent également le pas, dont la Ville de Québec, plus près de nous. Mme Hébert ajoute trois recommandations de l'organisme : 1) la création et le financement d'un programme visant le financement de projets de petites murales; 2) l'ajout de murs légaux et 3) le maintien des activités de dialogue avec les jeunes. Mme Hébert conclut en précisant qu'il en va de la pérennité l'art mural qui ne peut survivre dans un contexte où le financement vient au compte-gouttes. Elle insiste pour que la Ville offre un soutien significatif à l'art mural dans le cadre du Programme de propreté 2011-2015.

M. Brunet remercie MU pour son intervention et invite les commissaires à questionner et à commenter l'intervention.

Mme Roy demande si les tagueurs observent le respect des murales. Mme Hébert explique que ceci n'arrive que très rarement et elle précise qu'un fonds de prévention est inclus au budget de création de chaque projet advenant un méfait, ce qui permet de prendre en charge la restauration l'œuvre.

Mme Roy demande d'où vient le financement de l'organisme. Mme Doyle répond qu'il provient des arrondissements, de montreal.net et de corporations privées telles que le Cirque du soleil, Telus, la Fondation du Grand Montréal ainsi que des budgets municipaux dédiés aux projets de médiation culturelle.

M. Ryan demande à savoir quel est le coût lié à la réalisation d'une murale. Mme Hébert répond qu'il se situe entre 45 000 \$ et 55 000 \$, selon l'état du mur à peindre.

Mme Hébert précise que la demande de l'organisme MU vise la mise sur pied d'un programme de financement générique de l'art mural et non pas un financement exclusif dédié à MU.

Le vice-président, M. Brunet, demande si les sommes octroyées par montreal.net font office de levier dans le cadre du montage financier des différents projets. Les représentantes de MU expliquent qu'il s'agit d'un élément significatif qui représente un réel levier puisque ces sommes représentent un quart du financement et favorisent définitivement la participation des bailleurs de fonds corporatifs.

17.2. Mme Marie-Ève Chaume, Conseil régional en environnement (CRE Montréal)

Le vice-président, M. Brunet, invite Mme Chaume à s'exprimer. Celle-ci débute en expliquant la mission du CRE de Montréal qui consiste à favoriser l'amélioration de l'environnement urbain et précise que l'organisme vise l'adoption d'actions qui vont en ce sens en plus de soutenir les démarches citoyennes et de favoriser l'appropriation publique des espaces verts. Elle mentionne que le fait de verdir donne l'occasion de faire des choix plus écologiques dans un contexte de changements climatiques. Elle ajoute que le Programme de propreté 2011-2015 devrait épouser une stratégie de verdissement et de collecte des matières résiduelles et inclure, notamment, l'installation de contenants dédiés à la collecte des matières résiduelles sur le domaine public. Elle termine en mentionnant que le remplacement systématique des poubelles par des binômes permettrait d'atteindre les objectifs inscrits au Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal.

Le vice-président, M. Brunet, explique que des actions de verdissement sont mises en œuvre dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville afin de contrer les inondations.

M. Ryan remercie Mme Chaume pour la vision intégrée apportée par sa présentation aux futures orientations du Programme de propreté.

Mme Chaume demande à savoir si l'intégration de la collecte sélective sur le domaine public est prévue au Programme de propreté, ce à quoi M. Carrier répond par la négative.

Mme Roy explique que cela se fait dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Mme Chaume demande également si des actions visant le verdissement des stationnements et des marges de recul ont été prévues.

À ce sujet, Mme Roy explique que 10 à 20% de verdissement est prévu dans l'arrondissement du Sud-Ouest et donne des détails entourant le projet de Woonerf prévu pour le collecteur Saint-Pierre (plus d'un demi kilomètre fera l'objet de verdissement).

17.3. M. Rosario Demers, Citoyen du Faubourg Saint-Laurent

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Rosario Demers à prendre la parole. Ce dernier est également d'avis qu'il faut passer des préoccupations de propreté à celles de verdissement et d'embellissement. Il souhaite saluer tout le travail fait par la Ville depuis 2006. Il mentionne avoir pu observer le grand progrès effectué et l'excellent travail de concertation entre les organismes qui favorise, à son avis, le travail de personnes fragilisées, notamment au sein des brigades de propreté. Il croit cependant qu'il est nécessaire d'intensifier le travail d'inspection.

Il partage son opinion par rapport aux propositions pour 2011-2015 et croit que les propositions doivent pouvoir se coller davantage sur la réalité des différents secteurs en prévoyant, notamment, plus d'activités de nettoyage là où l'achalandage est plus important. Il aborde la problématique de la présence d'objets souillés là où la drogue et la prostitution sont présentes. M. Demers rappelle le besoin de toilettes publiques sur le domaine public dans Ville-Marie et propose l'inscription de mesures incitatives visant à circonscrire les terrains vagues accompagnées de mesures incitatives pour les propriétaires. En ce qui concerne les graffitis, il le décrit comme un enjeu important de propreté.

Le vice-président, M. Brunet, remercie M. Demers et se dit en accord avec l'importance d'intensifier le travail d'inspecteur. De plus, il précise que les arrondissements sont libres de moduler les activités de propreté sur leur territoire dans le cadre du financement, et ce en lien avec la réalité propre aux différents secteurs.

17.4. M. Dominic Desmarais, Café-Graffiti

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Desmarais à prendre la parole. M. Desmarais débute en expliquant que le Café-Graffiti est lié à l'organisme Le journal de la rue, fondé en 1992, à l'époque de l'arrivée du graffiti à Montréal. Il explique la mission et la position du Café-Graffiti qui privilégie l'offre de choix aux jeunes. À ce sujet, l'organisme déplore la baisse de murs légaux sur le territoire, de 10 à 3. L'organisme souhaite pouvoir offrir aux jeunes le choix d'utiliser des murs autorisés en premier, répondant ainsi à l'importance de pouvoir leur offrir l'encadrement d'un mentor jumelé à une intervention continue et constante, déterminante pour les jeunes et leur devenir. Il est d'avis qu'il faut profiter de ce qu'il qualifie de « crise montréalaise du graffiti » pour agir globalement.

Le vice-président, M. Brunet, demande si la création des murs légaux n'a pas pour effet de créer un déplacement du phénomène. M. Desmarais croit qu'il peut effectivement y avoir déplacement, mais il est d'avis que la présence de murs légaux permet de réduire l'effet « underground » du tag et qu'elle permet éventuellement de l'enrayer.

Le vice-président, M. Brunet questionne la notion de coupure dans la disponibilité des mentors. M. Desmarais explique que les artistes du Café-Graffiti font de l'éducation dans les écoles, mais, compte tenu des moyens disponibles, il y effectivement une limite quant au nombre d'interventions possibles. Il ajoute cependant que le Café-Graffiti crée une relève.

Le vice-président, M. Brunet demande si le Café-Graffiti recrute également des propriétaires ouverts à faire graffiter leurs murs. M. Desmarais répond que c'est plutôt le Café qui reçoit des appels de propriétaires qui veulent faire réaliser des œuvres.

M. Ryan demande d'où vient le financement de l'organisme. M. Desmarais explique que ce sont les abonnés du magazine produit par l'organisme qui finance les activités du Café-Graffiti.

M. Cohen questionne le fonctionnement des ententes. M. Desmarais explique qu'il s'agit de contrat de gré à gré entre l'artiste et le propriétaire, sur la base du porte-folio de l'artiste et il ajoute que l'intérêt premier du jeune artiste graffiteur demeure l'emplacement du mur.

M. Ryan demande ce que la commission doit retenir de l'intervention du Café Graffiti. M. Desmarais répond que l'on doit prioriser l'ouverture envers les jeunes en ajoutant des murs légaux et en encadrant la pratique à l'aide de mentors.

Mme Roy commente à l'effet qu'elle se questionne quant à certains propos tenus par M. Desmarais, notamment lorsque l'on avance que les jeunes prendraient moins de risques et qu'ils s'adonneraient moins aux tags s'il y avait davantage de murs autorisés.

M. Blackhurst commente également à l'effet qu'il connaît des tagueurs qui taguent malgré la présence de murs légaux. De plus, M. Blackhurst questionne la durabilité et la popularité des murales.

17.5. M. Sébastien Croteau, L'APLAS

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Croteau à débiter sa présentation. Il explique qu'il fera la présentation d'un rapport produit par l'Association des petits lieux d'art et de

spectacles (l'APLAS), organisme qui représente 32 lieux montréalais de diffusion culturelle, sur la question de l'affichage à Montréal et à l'extérieur de Montréal. Il débute en mentionnant que la problématique de l'affichage sur le mobilier urbain est exclusivement liée à des raisons d'ordre économique puisque les petits lieux de diffusion sont dotés de peu de moyens et que ceci représente le principal outil de promotion des artistes et des producteurs. Il indique que les différents lieux de diffusion ont reçu près de 188 000\$ en contraventions qui sont restées impayées et qui ont été invalidées par une décision de la cour en lien avec la liberté d'expression inscrite dans la Charte des droits et libertés. M. Croteau explique que l'APLAS souhaite appuyer le projet de colonnettes, mais considère que plusieurs éléments entourant ce projet-pilote seront déterminants pour son succès. Parmi ces éléments, notons le nombre de colonnettes et le partage de celles-ci ainsi que la gestion et le suivi de l'installation des colonnettes et leur localisation. Par conséquent, M. Croteau demande la mise sur pied d'un comité de vigie impliquant les différents acteurs impliqués. Il questionne la méthode d'émission des constats qui, dit-il, différencierait entre les inspecteurs du domaine public et les policiers du SPVM. À cet effet, il demande qu'une directive soit émise afin que la Ville arrête l'émission de constats aux petits lieux de diffusion. En ce qui a trait au nombre de colonnettes, il mentionne que les 700 unités mentionnées représentent un minimum et précise que les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie se doivent d'être particulièrement bien dotés. L'APLAS est préoccupée par la réglementation du nombre d'affiches identiques et de la taille des affiches afin d'éviter que certains utilisateurs ne puissent s'approprier l'espace disponible, et ce au détriment de l'ensemble des utilisateurs. L'objectif visé consiste en un partage harmonieux, balisé, pour une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs. Il conclut en mentionnant que la Ville de Québec a négligé l'étude de ces questions et mentionne que l'affichage « underground » continue de s'y retrouver sur le mobilier urbain.

Mme Roy explique que ce projet-pilote est actuellement à l'étude et que les questions soulevées par M. Croteau sont étudiées.

M. Ryan remercie M. Croteau et apprécie les points soulevés. Il se dit également d'avis que la fréquence d'affichage devra être réglementée.

Mme Roy demande s'il est en lien avec l'affichage sur les clôtures de construction. M. Croteau répond que c'est plutôt l'organisme Publicité sauvage qui est responsable de ce dossier et ajoute qu'il se surprend de leur absence ce soir. M. Croteau explique cependant que l'APLAS tente de regrouper le pouvoir d'achat de leurs membres et ils pensent à utiliser ce médium d'affichage afin de se doter d'un outil de promotion collective.

17.6. M. Laurent Bordelais, Pro-Vert Sud-Ouest

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Bordelais à prendre la parole. Ce dernier explique que Pro-Vert Sud-Ouest est mandataire de l'Éco-quartier et de l'Éco-centre du Sud-Ouest. Il annonce que Pro-Vert souhaite se prononcer sur trois propositions et que l'organisme a également une question. M. Bordelais demande d'abord si l'Unité a l'intention de garder la Grande opération montreal.net vivante et si le plan de la prochaine opération montreal.net est fait. M. Carrier répond que la volonté est de reconduire l'opération, mais que le plan reste à être précisé.

M. Bordelais explique ensuite que l'unicité du programme Éco-quartier tend à disparaître, compte tenu de la présence de nombreux mandataires. Il suggère de réfléchir à la structure du programme et de le recentraliser afin de favoriser son uniformité.

En lien avec la 9^e proposition, M. Bordelais mentionne l'importance de faire la promotion des Éco-centres. Il suggère de le faire en coordination à l'ouverture de l'Éco-Centre de LaSalle et ajoute que le printemps; l'été (aux alentours du 1^e juillet), et l'automne sont de bons moments pour le faire. Il informe la commission qu'un sondage, actuellement en cours, montre que seulement 47% des répondants connaissent l'existence des Éco-centres.

17.7. M. Claude Rainville, Société de développement commercial du Quartier Latin

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Rainville à prendre la parole. Celui-ci remercie et félicite M. Carrier pour le travail effectué auprès des sociétés de développement commercial (SDC). Il ajoute que les SDC fonctionnent grâce à un budget de 10 M\$ constitué de fonds privés, que les SDC constituent un patrimoine collectif et basé sur une responsabilité commune et qu'elles sont le résultat d'un exercice de sensibilisation des divers acteurs pour l'exercice d'un devoir collectif. Il souhaite faire la promotion des SDC de Ville-Marie et des partenariats avec montreal.net. À son avis, les résultats sont bons et les partenariats sont efficaces entre les SDC et montreal.net. Il suggère que l'exportation du modèle de Ville-Marie devrait se faire vers les autres arrondissements de Montréal pour assurer une présence sur tout le territoire de la Ville puisque les fonds des SDC

favorisent un passage à l'action plus rapide afin d'améliorer l'expérience de vie urbaine. Il cite les projets de murales inscrits dans l'axe d'embellissement de la Société de développement commercial du Quartier Latin dans l'objectif de créer un point d'intérêt touristique. M. Rainville favorise l'octroi de financement à la création de murales au détriment des budgets liés aux coûts d'enlèvement des tags. Il suggère de prendre le pouls de New York où, dit-il, il n'y aurait plus de graffitis.

En conclusion, M. Rainville souhaite émettre une mise en garde en lien avec le règlement visant à responsabiliser les propriétaires en ce qui a trait à l'enlèvement des graffitis. Il mentionne qu'il faudra faire attention de ne pas s'en prendre aux petits propriétaires puisque cette stratégie n'aiderait en rien à solutionner le problème. En conclusion, il propose d'impliquer davantage les SDC dans ce dossier.

Le vice-président, M. Brunet, commente au sujet de l'intérêt de la SDC Fleury.

17.8. M. René Jacques, SPAG, et M. Michel Gendron, Voies culturelles du Faubourg

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Jacques à débiter sa présentation. Celui-ci souhaite exprimer l'appui des organismes qu'il représente à la demande de l'organisme MU visant la mise sur pied d'un programme de financement formel et récurrent de l'art mural montréalais. Il en profite pour présenter le projet de céramique réalisé sur la rue Ontario en hommage à Paul Buissonneau. Il explique que d'autres projets de céramiques de ce type sont prévus sur la rue Ontario, cible de nombreux tags.

À cet effet, M. Carrier souligne que ces projets se sont inscrits dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée émanant de Sainte-Marie.

17.9. M. Jérôme Vaillancourt, CDU Faubourg Saint-Laurent

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Vaillancourt à prendre la parole. Ce dernier dit se désoler de l'état de la rue Sainte-Catherine. Il indique que l'objectif de la Corporation de développement urbain (CDU) du Faubourg Saint-Laurent en est un de stimulation. Il ajoute que le territoire de la CDU est circonscrit par les rues Amherst et de Bleury, d'Est en Ouest, et par les rues Sherbrooke et l'Autoroute Ville-Marie, du Nord au Sud. Il précise que la CDU a été créée par l'UQAM en 1993. M. Vaillancourt explique que la CDU est responsable de l'enlèvement des graffitis sur les artères principales de leur territoire et qu'elle appuie la nouvelle réglementation visant à responsabiliser les propriétaires. Il indique que l'intervention de la CDU souffre des restrictions imposées quant à l'accès à certains items de mobilier qui se retrouvent sur le domaine public (boîtes aux lettres de Postes Canada et bornes de stationnement de Stationnement de Montréal). En conclusion, la CDU est d'avis qu'un grand travail de concertation entre les différents acteurs reste à faire et observe des lacunes en ce qui a trait au lavage des trottoirs et à l'entretien des carrés d'arbres qui, dit-il, sont déficients. Finalement, la CDU est également favorable à l'installation de toilettes à l'extérieur sur le domaine public ainsi qu'à la nomination d'un responsable de l'intervention territoriale.

17.10. Mme Mélissa Proietti, intervenante

Le vice-président, M. Brunet, invite Mme Proietti à débiter sa présentation. Celle-ci se présente comme l'une des collègues de M. Sterling Downey. Son objectif consiste à faire la promotion de l'éducation visant la prévention en matière de graffitis. Leur approche est basée sur des données empiriques et différentes théories scientifiques. Leur action en est une de sensibilisation communautaire. Mme Proietti présente des images de différents projets réalisés avec de jeunes enfants, dont une murale installée dans une école primaire. Elle explique que c'est la création d'un dialogue entre les jeunes et la Ville qui est visée, et ce à un très bas âge, dès le pré-scolaire. L'organisme qu'elle représente favorise une approche impliquant la raison, le sentiment d'appartenance et une réelle compréhension des jeunes. Cette approche considère que l'adolescence est une période critique où la répression n'est pas le mode d'intervention à privilégier, compte tenu des différentes réactions émotionnelles négatives qu'elle peut engendrer. Elle explique que l'approche doit être continue, sur 12 mois, d'année en année. Elle décrit les différents objectifs de l'action visée vers une pleine compréhension du graffiti chez les jeunes ainsi que les résultats et les suites de ce genre d'actions et note l'importance d'éprouver le sentiment de pouvoir sur son environnement. En conclusion, elle soumet les recommandations de l'organisme.

17.11. Mme Isabelle Tassé, Les amis de la Montagne

Aucune question ni commentaire.

17.12. M. Jean-Michel Fontaine, Association des résidents du Faubourg

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Fontaine à s'exprimer. Celui-ci note une grande amélioration dans le quartier. Il souhaite cependant que le travail des inspecteurs s'intensifie. Il mentionne que la réglementation est mal adaptée et qu'elle ne sert pas les intérêts de la Ville. Il déplore le manque de suivi suite à des requêtes effectuées auprès de l'arrondissement. Il déplore l'absence de plantation d'arbres dans les projets sur René-Lévesque et déplore également le peu de soin apporté aux arbres existants. Il dit être témoin d'un double discours et observe une primauté de l'automobile dans Ville-Marie.

17.13. M. Stanley Grunfeld, citoyen

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Grunfeld, à prendre la parole. En lien avec la 15^e proposition, M. Grunfeld se dit étonné qu'on ne mentionne pas les abribus puisqu'ils sont tellement sales. Il recommande l'installation de poubelles à l'entrée des abribus, voire à l'intérieur. Il suggère de remplacer les pictogrammes indiquant l'interdiction de déposer des déchets par des pictogrammes qui indiquent l'interdiction de déposer des meubles puisque dans certains secteurs, comme celui de la rue Linton dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, les gens mettent constamment des meubles sur la rue. Quant à la problématique de l'affichage sauvage, il distingue l'affichage culturel et l'affichage politique. Il se questionne sur ce qui pourra être fait pour contrer l'affichage exagéré compte tenu que des centaines d'affiches identiques sont installées au centre-ville de Montréal. À ce sujet, M. Carrier explique que la gestion de ces espaces sera à la discrétion de l'arrondissement. M. Grunfeld demande que la Ville agisse, sans attendre, d'ici le démarrage du projet-pilote nonobstant l'absence de réglementation.

17.14. Mme Lise Béland, Association des résidents et résidentes des faubourgs de Montréal

Le vice-président, M. Brunet, invite Mme Béland à prendre la parole. Cette dernière dit résider dans les faubourgs depuis 1973. L'objectif de l'association demeure la qualité de vie résidentielle. Mme Béland dit avoir beaucoup apprécié sa soirée malgré l'heure tardive et suggère que l'on réserve une journée entière à l'arrondissement de Ville-Marie lors de prochaines consultations. Elle dit avoir souvent critiqué le fait que les décisions administratives se prennent par des gens qui habitent l'extérieur de l'arrondissement et continue de le faire. Mme Béland dit être « en overdose » de respirer les odeurs d'urine et de merde dans son quartier. Elle demande que les trottoirs soient nettoyés à l'aide d'un camion rempli d'eau de javel non-diluée en attendant l'arrivée de toilettes publiques extérieures sur le domaine public pour lesquelles il faut absolument lancer rapidement un concours de design.

17.15. M. Luc Gaudet, Mise au jeu

Le vice-président, M. Brunet, invite M. Gaudet à s'exprimer. Celui-ci souhaite avoir des nouvelles du projet de conception d'un cahier éducatif sur le graffiti soumis à l'Unité au MAMROT. M. Carrier explique qu'il faudra réactiver le dossier.

18. Levée de l'assemblée

Au terme des interventions, le président de la séance, M. Étienne Brunet, remercie les personnes présentes (citoyens, représentants d'organismes et élus municipaux) pour leur excellente participation. Il rappelle que la prochaine séance publique, qui aura lieu le 10 décembre 2010, à 17 h30, vise l'adoption des recommandations et il annonce que cette séance se tiendra dans la salle 202 de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est.

À 23 h 15, sur une proposition de M. Cohen, appuyée par M. Ryan, M. Brunet déclare la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2010

Original signé

Jean-Marc Gibeau
Président

Original signé

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Original signé

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste